

**Procès-verbal du comité exécutif
Centre de services scolaire des Navigateurs**

4^e séance, 25^e année

**Province de Québec
Centre de services scolaire des Navigateurs
Lévis**

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du Centre de services scolaire des Navigateurs, tenue le 15 novembre 2022 à 18 h, en présence, au centre administratif situé au 1860, 1^{re} Rue, Lévis.

Membres du comité exécutif présents :

Madame Jany St-Cyr, présidente du comité exécutif et parent d'un élève
Monsieur Pierre-Marc Doyon, membre de la communauté
Monsieur Yannick Forgues, membre de la communauté
Madame Ève Lapointe, présidente du CA (membre d'office) et parent d'un élève
Monsieur Carl Lavoie, membre de la communauté
Monsieur Jacques Nadeau, membre issu du personnel enseignant

Membres du personnel administratif présents :

Madame Sandra Cauchon, secrétaire générale
Monsieur Pierre Gaumont, directeur des Services des ressources en technologie de l'information et des communications
Madame Pascale Girard-Toupin, directrice des Services éducatifs
Monsieur Benoit Langlois, directeur général adjoint
Madame Suzie Lucas, directrice générale
Madame Amina Sai, directrice par intérim des Services des ressources matérielles

1.0 PRÉLIMINAIRES

1.1 Mot de bienvenue

Madame Jany St-Cyr, présidente du comité exécutif, souhaite la bienvenue aux membres.

1.2 Ouverture de la séance extraordinaire

Monsieur Carl Lavoie propose l'ouverture de la séance ordinaire du comité exécutif du 15 novembre 2022 à 18 h.

1.3 Vérification de la légalité de la séance

1.3.1 Avis de convocation

Les membres du comité exécutif ont reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits par la *Loi sur l'instruction publique*.

1.3.2 Quorum

La secrétaire générale, Mme Sandra Cauchon, confirme qu'il y a quorum.

Procès-verbal du comité exécutif Centre de services scolaire des Navigateurs

CEX-22-23-018

1.4 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR madame Ève Lapointe et résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant ;

1.0 Préliminaires

- 1.1 Mot de bienvenue
- 1.2 Ouverture de la séance ordinaire
- 1.3 Vérification de la légalité de la séance
 - 1.3.1 Avis de convocation
 - 1.3.2 Quorum
- 1.4 Adoption de l'ordre du jour
- 1.5 Adoption des procès-verbaux du comité exécutif
 - 1.5.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2022
 - 1.5.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 octobre 2022
 - 1.5.2 Suivi aux procès-verbaux
- 1.6 Correspondance
- 1.7 Interventions du public et période de questions

2.0 Décisions

- 2.1 Affiliation à la Délégation du Réseau du sport étudiant du Québec (RSEQ) – Québec – Chaudière / Appalaches (RSEQ-QCA) - Année scolaire 2022 2023
- 2.2 Adhésion au CNAR-03-12 pour 2023-2024 / Adjudication
- 2.3 École de la Nacelle / Réfection complète de l'enveloppe extérieure / Adjudication
- 2.4 École secondaire Pamphile-Le May / Réfection des blocs sanitaires / Adjudication
- 2.5 École Clair-Soleil / Sécurisation de la maçonnerie / Adjudication
- 2.6 École secondaire de l'Envol / Réfection des services alimentaires / Adjudication
- 2.7 École secondaire les Etchemins / Préau extérieur – Travaux de mise aux normes / Adjudication
- 2.8 Mandat d'achat de postes informatiques et moniteurs neufs 2021-7525-60 du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) / Deuxième augmentation de la valeur du mandat

3.0 Information

Aucun point

4.0 Questions diverses

- 4.1 Questions et messages des membres

5.0 Levée de la séance

ADOPTÉE à l'unanimité

1.5 Adoption des procès-verbaux du comité exécutif

CEX-22-23-019

1.5.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2022

ATTENDU l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 4 octobre 2022 a été remis à tous les membres du comité exécutif dans les délais requis à l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Procès-verbal du comité exécutif Centre de services scolaire des Navigateurs

IL EST PROPOSÉ PAR madame Ève Lapointe et résolu :

DE dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 4 octobre 2022 et d'adopter celui-ci tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

CEX-22-23-020

1.5.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 octobre 2022

ATTENDU l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif du 25 octobre 2022 a été remis à tous les membres du comité exécutif dans les délais requis à l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yannick Forgues et résolu :

DE dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif du 25 octobre 2022 et d'adopter celui-ci tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.5.3 Suivi aux procès-verbaux

Un suivi aux procès-verbaux est fait.

1.6 Correspondance

Aucune correspondance.

1.7 Interventions du public et période de questions

Un membre du public demande des précisions sur le processus qui régit les attributions de contrats par le centre de services scolaire. Plus précisément, le membre du public souhaite avoir des détails lorsque l'attribution requiert une analyse de la qualité. Il lui est répondu que le CSSDN a un employé à l'interne formé à titre de secrétaire de comité de sélection. Lors d'un appel d'offres avec analyse de la qualité, un comité de sélection est formé et a pour mandat de procéder à l'analyse requise, afin de déterminer le plus bas soumissionnaire conforme. Le comité produit un rapport et celui-ci est conservé par le CSS.

2.0 DÉCISIONS

CEX-22-23-021
SÉ

2.1 Affiliation à la Délégation du Réseau du sport étudiant du Québec (RSEQ) – Québec-Chaudière-Appalaches (RSEQ-QCA) - Année scolaire 2022 2023

ATTENDU QU'en vertu du *Règlement relatif à la délégation de fonctions et de pouvoirs* (1.10), nous avons mandaté monsieur Nicolas Laroche-Turcotte, pour le secondaire, et monsieur Damien Thuillier, pour le primaire, à titre de délégués auprès de la Délégation du RSEQ-Québec-Chaudière-Appalaches (RSEQ-QCA) ainsi qu'à l'assemblée générale annuelle ;

**Procès-verbal du comité exécutif
Centre de services scolaire des Navigateurs**

ATTENDU l'importance qu'occupe le sport étudiant dans l'ensemble des activités éducatives du Centre de services scolaire des Navigateurs ;

ATTENDU le taux élevé de participation de nos élèves aux rencontres sportives régionales et la qualité de cette participation ;

ATTENDU le bien-fondé de l'affiliation à la Délégation du RSEQ-Québec-Chaudière-Appalaches (RSEQ-QCA) et les avantages que le centre de services scolaire en retire ;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Carl Lavoie et résolu :

QUE, pour l'année 2022-2023, le Centre de services scolaire des Navigateurs paie son adhésion en fonction de sa clientèle officielle en date du 30 septembre 2022, pour un montant de 6 988,71 \$, à la Délégation du RSEQ Québec-Chaudière-Appalaches (RSEQ-QCA).

ADOPTÉE à l'unanimité

**CEX-22-23-022
SRM**

2.2 Services des ressources matérielles (SRM) - Adhésion au CNAR-03-12 pour 2023-2024

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire des Navigateurs retire des bénéfices d'un processus d'achats regroupés tel celui offert par le Comité de négociation des achats regroupés 03-12 (CNAR-03-12);

ATTENDU QU'il y a lieu de confirmer notre adhésion au CNAR- 03- 12;

ATTENDU la recommandation du directeur des Services des ressources matérielles à la directrice générale :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jacques Nadeau et résolu :

QUE le Centre de services scolaire des Navigateurs participe, pour l'année 2023- 2024, aux négociations des achats regroupés de la région 03-12 et adhère au CNAR-03-12;

QUE la directrice générale, madame Suzie Lucas, soit autorisée à signer le formulaire d'adhésion au Comité de négociation des achats regroupés 03-12 alors que la directrice par intérim des Services des ressources matérielles, madame Amina Sai, soit autorisée à signer tout autre document résultant de la présente résolution

ADOPTÉE à l'unanimité

Monsieur Jacques Nadeau se retire de la salle avant la présentation du point 2.3 pour éviter tout conflit d'intérêts.

**CEX-22-23-023
SRM**

2.3 École de la Nacelle – Réfection complète de l'enveloppe extérieure – Adjudication de contrat

ATTENDU l'appel d'offres public AO221004-15 réalisé par les Services des ressources matérielles, pour l'octroi d'un contrat de travaux de construction en vue de travaux de réfection complète de l'enveloppe extérieure de l'École de la Nacelle ;

ATTENDU l'ouverture des soumissions réalisée le 4 novembre 2022, ainsi que le résultat de celle-ci tel qu'il appert aux documents joints ;

**Procès-verbal du comité exécutif
Centre de services scolaire des Navigateurs**

ATTENDU l'analyse de toutes les offres effectuées par la firme d'architectes, FSG architecte.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre-Marc Doyon et résolu :

QUE le Centre de services scolaire des Navigateurs adjuge à *Dalcon inc.*, le contrat de travaux de construction en vue de travaux de réfection complète de l'enveloppe extérieure de l'École de la Nacelle, pour un montant de 2 518 700 \$, excluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres public;

QUE la directrice par intérim des Services des ressources matérielles, madame Amina Sai, soit autorisée à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

Monsieur Jacques Nadeau revient dans la salle après la présentation du point 2.3.

**CEX-22-23-024
SRM**

2.4 École secondaire Pamphile-Le May – Réfection des blocs sanitaires – Adjudication de contrat

ATTENDU l'appel d'offres public AO221004-21 réalisé par les Services des ressources matérielles, pour l'octroi d'un contrat de travaux de construction en vue de travaux de réfection des blocs sanitaires de l'École secondaire Pamphile-Le May;

ATTENDU l'ouverture des soumissions réalisée le 2 novembre 2022, ainsi que le résultat de celle-ci tel qu'il appert aux documents joints;

ATTENDU l'analyse de toutes les offres effectuées par la firme d'architectes, Diane Gervais architecte.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Ève Lapointe et résolu :

QUE le Centre de services scolaire des Navigateurs adjuge à *Construction JC-7 inc.*, le contrat de travaux de construction en vue de travaux de réfection des blocs sanitaires de l'École secondaire Pamphile-Le May, pour un montant de 539 777 \$, excluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres public ;

QUE la directrice par intérim des Services des ressources matérielles, madame Amina Sai, soit autorisée à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

**CEX-22-23-025
SRM**

2.5 École Clair-Soleil – Sécurisation de la maçonnerie – Adjudication de contrat

ATTENDU l'appel d'offres public AO221004-29 réalisé par les Services des ressources matérielles, pour l'octroi d'un contrat de travaux de construction en vue de la sécurisation de la maçonnerie de l'École Clair-Soleil;

ATTENDU l'ouverture des soumissions réalisée le 2 novembre 2022, ainsi que le résultat de celle-ci tel qu'il appert aux documents joints;

**Procès-verbal du comité exécutif
Centre de services scolaire des Navigateurs**

ATTENDU l'analyse de toutes les offres effectuées par la firme d'ingénieurs, LGT.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yannick Forgues et résolu :

QUE le Centre de services scolaire des Navigateurs adjuge à *Cimota inc.*, le contrat de travaux de construction en vue de travaux de sécurisation de la maçonnerie de l'École Clair-Soleil, pour un montant de 208 300 \$, excluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres public;

QUE la directrice par intérim des Services des ressources matérielles, madame Amina Sai, soit autorisée à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

**CEX-22-23-026
SRM**

2.6 École de l'Envol – Réfection des services alimentaires - Adjudication de contrat

ATTENDU l'appel d'offres public AO220929-24 réalisé par les Services des ressources matérielles, afin de retenir les services d'un entrepreneur en vue de travaux de construction pour la rénovation des services alimentaires pour l'École de l'Envol;

ATTENDU l'ouverture des soumissions réalisée le 14 novembre 2022, ainsi que le résultat de celle-ci tel qu'il appert aux documents joints;

ATTENDU l'analyse de toutes les offres effectuées par la firme d'architectes Brigad architecture design.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre-Marc Doyon et résolu :

QUE le Centre de services scolaire des Navigateurs adjuge à *Construction Marc Drolet inc.*, le contrat en vue de travaux de construction pour la rénovation des services alimentaires pour l'École de l'Envol pour un montant de 1 059 600 \$, excluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres public;

QUE la directrice par intérim des Services des ressources matérielles, madame Amina Sai, soit autorisée à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

**CEX-22-23-027
SRM**

2.7 École secondaire les Etchemins – Préau extérieur – travaux de mise aux normes - Adjudication de contrat

ATTENDU l'appel d'offres public AO220919-20 réalisé par les Services des ressources matérielles, afin de retenir les services d'un entrepreneur en vue de travaux de construction pour la réfection du préau extérieur et de travaux de mécanique associés pour l'École secondaire les Etchemins;

ATTENDU l'ouverture des soumissions réalisée le 14 novembre 2022, ainsi que le résultat de celle-ci tel qu'il appert aux documents joints;

ATTENDU l'analyse de toutes les offres effectuées par la firme d'architectes Martin Tanguay architecte.

Procès-verbal du comité exécutif
Centre de services scolaire des Navigateurs

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Carl Lavoie et résolu :

QUE le Centre de services scolaire des Navigateurs adjuge à *Action estimation inc.*, le contrat en vue de travaux de construction pour la réfection du préau extérieur et de travaux de mécanique associés pour l'École secondaire les Etchemins pour un montant de 589 000 \$, excluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres public;

QUE la directrice par intérim des Services des ressources matérielles, madame Amina Sai, soit autorisée à signer tout document découlant de la présente résolution

ADOPTÉE à l'unanimité

CEX-22-23-028
SRTIC

2.8 Mandat d'achat de postes informatiques et moniteurs neufs 2021-7525 - 60 du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) - Deuxième augmentation de la valeur du mandat

ATTENDU la résolution CEX-20-21-079 autorisant le Centre de services scolaire des Navigateurs (CSSDN) à adhérer au regroupement d'achats d'équipements numériques du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) 202 - 7525 - 60;

ATTENDU QUE le mandat total octroyé au CAG au nom du CSSDN était estimé à un montant global de 1 950 000 \$ pour 2 ans dans le cadre d'un appel d'offres à commandes;

ATTENDU la volonté du CSSDN de doter plus d'élèves d'un outil informatique, cet objectif nécessitant une augmentation de la valeur du mandat octroyé au CAG;

ATTENDU QUE le CAG a confirmé au CSSDN que ce dernier pouvait augmenter la valeur de son mandat;

ATTENDU QUE le CSSDN possède dans ses surplus les sommes nécessaires pour acquérir les équipements;

ATTENDU la résolution CEX-21-22-042 qui permet au CSSDN d'ajouter la somme de 750 000 \$ au mandat à commandes initial, pour un montant total de 2 700 000 \$;

ATTENDU QUE le mandat CAG-2021-7525-60 est exclusif, ce qui oblige le CSSDN à acquérir tous ses équipements numériques via ce mandat;

ATTENDU QUE l'ajout d'un montant additionnel de 2 300 000\$ au mandat à commandes actuel permettrait au CSSDN de procéder aux acquisitions des équipements supplémentaires requis, pour un montant total de 5 000 000 \$ du 1^{er} septembre 2021 au 1^{er} septembre 2023 ou jusqu'à la fin du mandat **2021 - 7525 - 60**;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jacques Nadeau et résolu:

QUE le CSSDN soit autorisé à augmenter de 2 300 000\$ le montant prévu au mandat à commandes du CSSDN (regroupement d'achats d'équipements numériques du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) 2021 - 7525 - 60); pour un montant total de 5 000 000\$;

QUE monsieur Pierre Gaumond, responsable des acquisitions en technologie de l'information et des communications, soit autorisé à agir comme représentant du CSSDN concernant tous les aspects contractuels liés aux acquisitions dans le cadre du mandat;

**Procès-verbal du comité exécutif
Centre de services scolaire des Navigateurs**

QUE le responsable des acquisitions en technologie de l'information et des communications, monsieur Pierre Gaumont, soit autorisé à signer tout document ou toute autorisation découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

3.0 INFORMATION

Aucun point.

4.0 QUESTIONS DIVERSES

4.1 Questions et messages des membres

Aucune question et aucun message.

CEX-22-23-029

5.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre-Marc Doyon et résolu :

D'ADOPTER la levée de la séance à 18 h 23.

ADOPTÉE à l'unanimité

Eve Lapointe

Ève Lapointe
Présidente

Sandra Cauchon

Sandra Cauchon
Secrétaire générale